

ce dernier prétendait avoir été usurpés par l'Église. Les deux partis s'en remirent à la décision de Guichard et du comte Renaud ; marque de confiance de la part de l'évêque, d'autant plus honorable pour notre sire, qu'il était vassal du comte de Mâcon et lui prêtait hommage pour Cenves. On voit en quelle haute opinion l'on tenait sa probité et sa droiture.

Guichard III, il est vrai, était un prince sage et pacifique, mais voici Humbert III, un grand batailleur pourtant, qui à l'occasion sait tenir des paroles de paix. Sur son avis en effet, Louis le Jeune mit fin, en 1171, à un grand différend qui divisait depuis longtemps l'abbé, les religieux et les habitants de Tournus, sur les coutumes des mainmortes et des tailles. En 1174, son heureuse médiation décida le duc de Bourgogne et le comte de Nevers à conclure un accord au sujet d'une question d'hommage. Le traité de paix qui intervint entre eux et ses conditions furent réglés par notre sire, qui dut faire preuve d'une grande prudence pour les décider à l'accepter, car on sait combien les hauts suzerains et leurs grands vassaux étaient d'humeur chatouilleuse en tout ce qui concernait ces devoirs féodaux. Il fallait aussi que notre Humbert fût bien habile dans ces droits des seigneurs pour concilier les deux partis à leur satisfaction réciproque.

Fidèle à ces traditions de famille, Humbert V, un vaillant lui aussi, sut se montrer à l'occasion homme de paix avec ses voisins. Il contribua en 1223, avec l'archevêque de Lyon et l'évêque de Mâcon, à régler une contestation que Marie, dame de Semur, avait avec Guy comte de Forez, pour leurs terres et seigneuries du côté de Roanne. L'année suivante, il se rendit caution du traité passé entre Thomas I<sup>er</sup> comte de Savoie et les sires de Thoire et Villars pour régler